



**ASSOCIATION DES AMIS DE PIERRE TEILHARD DE CHARDIN**

114 rue de Vaugirard

75006 Paris

01 42 84 13 71

[secretariat@teilhard.fr](mailto:secretariat@teilhard.fr)

[www.teilhard.fr](http://www.teilhard.fr)

## **Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 14 mai 2018**

Le Président Hilaire Giron ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire à 14h. La réunion a lieu au siège social de l'Association dans l'une des salles du bailleur de l'Association.

Il rappelle que cette réunion est consécutive à l'absence de quorum, qui était exigé par les statuts pour pouvoir valablement délibérer sur la proposition des membres du Conseil d'Administration de modifier les statuts, lors de la première réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 avril dernier. En conséquence, une seconde convocation a été envoyée aux adhérents pour ce 14 mai. Le quorum n'est pas exigible et une majorité simple des adhérents présents ou représentés est suffisante pour valablement délibérer et prendre les décisions de vote de l'Assemblée.

Il est procédé au décompte des présents et représentés.

- **Présents**

Sont présents 9 personnes à jour de leur cotisation :

- Paul Malphettes
- Hélène Connor
- Patrick Farfal
- Dominique Brouard
- Marie Bayon de la Tour
- Chantal Amouroux
- Marie-Anne Roger
- Jacques Masurel
- Hilaire Giron

- **Représentés**

Le décompte des pouvoirs s'élève à 242 pouvoirs des adhérents qui ont fait parvenir leur pouvoir.

- **Pouvoirs à prendre en compte**

En vertu des statuts actuels encore en fonction, chaque adhérent présent est autorisé à être mandataire de 20 adhérents absents au maximum. En conséquence, 180 pouvoirs, (20\*9) sur les 242 sont retenus. A chaque adhérent présent sont affectés 20 pouvoirs ou l'écart à 20 lorsque les pouvoirs avaient été nommément affectés à un membre du Conseil d'Administration. Les pouvoirs nommément affectés à des membres du CA qui étaient déjà parvenus au maximum autorisé ont été réaffectés en second choix sur les autres adhérents présents.

- **Effectif des adhérents présents et représentés**

L'effectif total des adhérents présents et représentés est ainsi de 9 + 180 soit 189.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut ainsi valablement délibérer.

\*\*\*

Le Président rappelle les axes principaux des modifications proposées pour les statuts.

Elles concernent :

- ↳ Les principes d'élection et de renouvellement des Administrateurs,
- ↳ Les responsabilités des acteurs,
- ↳ Les seuils de majorité pour les votes et les décisions
- ↳ Le renvoi d'un certain nombre de procédures, qui n'avaient pas leur place dans les statuts, sur le règlement intérieur

Il explicite chacune des modifications reportées sur le verso de la convocation.

Il ouvre la discussion sur chacune des propositions. L'article 11.5 concernant le nombre de pouvoirs des adhérents, pour représenter les absents à l'AGE, interpelle certains. Paul Malphettes propose de modifier le nombre de mandats maximum par adhérent. Le nombre de 5 lui paraît trop faible. Il propose de passer de 5 à 10.

Après échanges et débats, le Président propose ce changement de 5 à 10 pouvoirs par adhérent au vote de l'Assemblée. Le changement est adopté à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

L'article 11.5 est en conséquence formulé ainsi :

**« Les membres absents peuvent par écrit donner pouvoir de les représenter à l'un des membres présents. Chaque membre présent peut recevoir le pouvoir de dix adhérents au maximum. »**

En cohérence avec l'article 11.5 concernant l'AGE, l'article 10.7, concernant l'AGO est également modifié :

**« Les membres absents peuvent donner par écrit, un pouvoir de les représenter au vote à l'un des membres présents. Chaque membre présent ne peut recevoir le pouvoir que de dix adhérents au maximum. »**

Les autres articles sont adoptés à l'unanimité sans modification du texte proposé.

Les nouveaux statuts, à l'issue de la réunion, seront modifiés selon la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour et consultables au siège et sur le site internet de l'Association.

Ils sont applicables dès ce jour, lundi 14 mai 2018 à 16h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h30.

A handwritten signature in blue ink, reading "H. Guion", with a horizontal line underneath the name.